

## Projet pédagogique 2025-2028

*« Par essence, le chœur et l'orchestre sont beaucoup plus que des structures artistiques, ce sont des exemples de vie sociale, parce-que le fait de chanter et de jouer ensemble signifie qu'on peut coexister intimement, en contribuant à la perfection et à l'excellence, en suivant une discipline rigoureuse, afin de rechercher l'interdépendance harmonique des voix et des instruments. C'est comme ça que les jeunes établissent entre eux un esprit de solidarité et de fraternité, qu'ils développent leur estime de soi. » (José Antonio Abreu, fondateur de El sistema au Venezuela)*

# SOMMAIRE

## 1. Historique et contexte sur le territoire

- 1.1 Présentation du territoire
- 1.2 Les Orchestres à l'école sur la ville de Gardanne
- 1.3 Objectifs du projet

## 2. Organisation du projet

- 2.1 Le public concerné
- 2.2 Logistique : planification et lieux des interventions des professeur.e.s d'instrument
- 2.3 Pilotage : un projet coopératif

## 3. Organisation pédagogique

- 3.1 Apprentissage par l'oralité
- 3.2 Rayonnement du projet
- 3.3 Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle
- 3.4 L'évaluation
- 3.5 Et après l'orchestre à l'école ?

## **1. Historique et contexte sur le territoire**

### 1.1 Historique

Les Logis Notre Dame, à Gardanne, vivent au rythme de l'école élémentaire Château Pitty. La plupart des enfants y vont à pied, beaucoup entendent la cour depuis leur

terrasse. En juin 2007, dans l'écriture du projet d'école, les enseignants constatent que sur l'ensemble des 130 élèves, une seule a été inscrite à l'école de musique municipale, et que les liens entre les enseignants et les parents sont faibles avec la grande majorité des parents.

Il semble que les difficultés scolaires d'un certain nombre d'élèves viennent du fossé qui sépare le monde de l'école de celui de leur culture familiale. Du coup, ces élèves mettent leur énergie pour faire le grand écart entre ces deux univers et n'en ont plus pour entrer dans les apprentissages scolaires et citoyens que leur propose l'école.

Afin de créer un terrain où le monde de l'école et celui de la famille des élèves puissent se rencontrer, un parent d'élève, musicien intervenant, propose de collecter auprès des élèves et de leurs parents des chansons qu'ils chantent ou écoutent à la maison, et d'en apprendre une partie avec les cinq classes de l'école, dans des ateliers musicaux hebdomadaires, afin qu'elles deviennent un répertoire commun et un patrimoine commun à l'école et au quartier.

En fin d'année, les enfants présentent un spectacle où ils chantent en 11 langues, accompagné par un groupe de quelques parents et enseignants. La Ville de Gardanne recrute ce musicien intervenant pour développer cette même démarche de collectage de chansons dans trois groupes scolaires de la ville.

C'est dans cet élan que naît le premier Orchestre A l'Ecole (OAE) Château Pitty, en septembre 2009.

La classe de CE1 est transformée en orchestre, pour trois ans : chaque enfant choisit un instrument parmi la clarinette, le saxophone, l'accordéon ou le violon. La professeure des écoles et quelques parents choisissent aussi un instrument et l'apprennent avec les élèves. Tous les lundis après-midi, un professeur de l'école de musique de chaque instrument vient les faire travailler une heure. Le jeudi, le musicien intervenant les fait répéter ensemble en orchestre avec l'enseignante.

En septembre 2011, une seconde classe d'orchestre est ouverte dans l'école Château Pitty, puis une troisième en 2012.

C'est ainsi que depuis 2012, chaque enfant qui entre dans l'école choisit un instrument pour trois ans quand il entre en CE2.

Un autre orchestre à l'école naît en 2011 à l'école Jacques Prévert autour de la classe ULIS, et s'installe cette année à l'école Albert Bayet.

Un autre orchestre au collège Péri naît en 2012 et s'arrête en 2016 faute de financement.

## 1.2 Les OAE sur la ville de Gardanne

Actuellement, deux écoles bénéficient de ce dispositif :

- L'école Château Pitty :

Toute l'école est concernée par le projet, il y a 3 orchestres :

- avec la classe de CE2 de Julie (clarinette).

- avec la classe de CM1 de Valérie (trombone).
- avec la classe de CM2 de Corinne (clarinette).

Chaque enseignante a démarré l'apprentissage d'un instrument et est présente en pupitre comme en orchestre.

Les classes de CP et CE1 bénéficient de 45 minutes d'atelier hebdomadaire : culture musicale, chorale, percussions corporelles, petits instruments :

- CP de Mme D. et de Mme De. le mardi.
- CE1 de Mme F. et de Mme L. le mardi.

Les orchestres et les chorales sont inscrits au projet d'école et travaillent en musique et aussi en classe sur un thème commun (Le cirque pour l'année 2024-2025).

6 parents et grands-parents ont rejoint les orchestres en septembre 2023, et sont venus répéter chaque semaine avec les enfants. Il se sont mis à apprendre la flûte, la trompette, le violon, la clarinette, ou le violoncelle. Ils ont également participé aux concerts. Ils renouvellent l'aventure pour l'année scolaire 2024-2025.

➤ L'école Albert Bayet :

Un orchestre à l'école s'installe en septembre 2024 dans la classe de CE2 de Madame C. pour un cycle de 3 ans.

Les professeur.e.s d'instruments interviennent dans l'école le mardi, et sont présents sur le temps des pupitres et sur le temps de l'orchestre :

9h15, répétition en pupitres (45 minutes) : La classe est découpée en 5 groupes en fonction des instruments choisis (flûte traversière, clarinette, accordéon, trompette, percussions).

10h, récréation

10h20 à 11h15, répétition d'orchestre (55 minutes)

Madame C. apprend les percussions, en même temps que les enfants.

Deux enseignantes de l'école animent une chorale avec tous les enfants de l'école. La chorale et l'orchestre travaillent ensemble autour d'un projet commun. Justine propose également des ateliers de percussions corporelles et de création musicale aux classes ne faisant pas l'orchestre.

Dans les deux écoles, les orchestres sont un socle sur lequel se construit un projet d'école.

### 1.3 Objectifs du projet

Nous expérimentons depuis des années sur Gardanne la **dynamique collective** que crée une classe orchestre : le **travail en classe** s'appuie sur les thèmes abordés en orchestre, et réciproquement, les enfants **trouvent leur place au sein d'un groupe** qui porte et demande aussi de la **rigueur**, de **l'écoute**.

Nous expérimentons également l'élan qu'apportent plusieurs classes orchestre dans un même établissement : ces dispositifs sont un moyen pour **enrichir et développer un projet d'école** qui prend sens pour chaque élève puisqu'il est acteur de ce projet.

C'est dans ce contexte que nous souhaitons ouvrir une nouvelle classe orchestre à l'école Bayet afin de chercher à ce qu'un maximum d'élèves accède à une **éducation et une pratique artistique de qualité** et que cette entrée dans la musique en orchestre soit un moyen de **développer l'épanouissement et le bien-être** à l'école mais aussi de **soutenir l'entrée dans les apprentissages fondamentaux**.

## 2. Organisation du projet

### 2.1 Le public concerné

L'école Albert Bayet est une école classée en Réseau d'Éducation Prioritaire. Cet orchestre concernera une cohorte de 26 élèves d'une classe de CE2 à la rentrée 2025. Les élèves sont engagés sur trois années consécutives de pratique instrumentale.

### 2.2 Planification et lieux des interventions des professeur.e.s d'instrument

Les instruments constituant l'orchestre sont : flûte, clarinette, trompette, accordéon et percussion. Voici la liste indicative des intervenants ci-dessous :

Jean-Baptiste , professeur de percussions

Bruno , professeur de trompette

Angélique , professeur d'accordéon

Justine , professeur de flûte, direction d'orchestre, coordinatrice

Frédéric , professeurs de clarinette

La classe de CE2 sera découpée en 5 groupes composés de 4 à 6 élèves qui formeront 5 pupitres.

Les temps d'enseignement s'organiseront entre :

- le travail en pupitre, le mardi matin, de 9h15 à 10h.

- le travail en classe entière « tutti » dans la salle polyvalente de l'école Jacques Prévert, le lundi matin. L'horaire reste à préciser.

## 2.3 Pilotage : un projet coopératif

L'éducation artistique et culturelle doit permettre à l'enfant d'aller vers l'art, vers la découverte. C'est une des priorités des politiques interministérielles (Éducation Nationale et Culture).

Une pratique artistique à l'école est primordiale car elle éveille la curiosité culturelle des enfants. Elle peut aussi se révéler une aide précieuse pour entrer dans les apprentissages fondamentaux (lecture, écriture, savoir-être en collectivité) en redonnant confiance et soif de découvrir. Le dispositif Orchestre A l'École constitue à la fois **un projet culturel** (découverte de la pratique instrumentale, transmission d'un patrimoine artistique), **pédagogique** (développer la confiance en soi, progresser avec le groupe, acquérir des compétences), et **citoyen** (créer du lien social, travailler ensemble, s'impliquer dans l'école et sur le territoire, rendre la musique accessible à tous). Il se place ainsi au cœur des 3 piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) que sont la **rencontre** avec les œuvres, la **pratique** artistique et le développement des **connaissances**.

Cet orchestre, comme celui existant déjà au sein de l'école Bayet, s'inscrit dans le projet d'école. Le choix du répertoire et les modalités de restitution sont faits en concertation étroite entre les professeur.e.s d'instruments, l'enseignant.e en charge de la classe, le directeur de l'école élémentaire et le directeur de l'école de musique. L'orchestre est aussi un moyen de faire entrer les parents dans l'école. Ils sont invité.e.s à venir apprendre un instrument en même temps que les enfants. Justine, coordinatrice des Orchestres à l'école sur la ville, fera le lien entre les différents partenaires impliqués dans ce projet.

## 3. Organisation pédagogique

### 3.1 Apprentissage par le groupe, par l'oralité

Le répertoire est réfléchi en lien avec le projet de classe. Les morceaux sont travaillés en pupitres et en orchestre. L'apprentissage des mélodies peut se faire grâce à des paroles, à travers l'oralité. La partition est avant tout un support de mémoire pour le travail à la maison. La lecture d'une partition peut être abordée en deuxième année, mais n'est pas une condition à la pratique instrumentale.

La création a une place importante : les enfants sont amenés à inventer des mélodies, des effets sonores, pour illustrer un album, ou un poème par exemple.

### 3.2 Rayonnement du projet

Au sein de l'école, l'orchestre propose des temps de concerts aux autres classes : présentation des instruments, restitution du travail en cours. Les enfants de l'école maternelle sont également invités, à venir écouter ces concerts.

L'orchestre pourra également se produire dans les différentes salles de la commune : la Halle Léo Ferré, la Maison du Peuple, et lors d'événements municipaux comme la journée des droits de l'enfant par exemple.

L'orchestre pourra également rejoindre des projets proposés par des institutions culturelles comme le Festival d'Aix, le GTP, etc. et saisir les occasions de rencontrer des artistes de passage sur le territoire.

### 3.3 Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

Nous l'avons vu plus haut, le dispositif OAE s'inscrit pleinement dans le cadre de l'EAC. Aussi, le projet sera recensé dans ADAGE et participera pleinement au Parcours EAC (PEAC) des élèves. Son avancée sera régulièrement communiquée aux familles en étant annexée au LSU.

### 3.4 L'évaluation

L'enseignant.e évalue les progrès de chaque enfant, sur sa place de musicien.ne dans le groupe et sur la maîtrise instrumentale, en tenant compte des remarques des professeurs d'instrument. Il ou elle évalue les progrès de l'élève sur sa capacité à entrer dans les apprentissages et à être épanoui dans l'école.

### 3.5 Et après l'orchestre à l'école ?

Certains élèves souhaitent chaque année continuer une pratique instrumentale. Des passerelles sont créées pour faciliter l'inscription de ces enfants à l'école de musique. En cette année 2024-2025, 4 enfants se sont inscrits à l'école de musique : une en trompette, deux en clarinette, une en atelier flûtes.

## Conclusion

Quand plusieurs musiciens se retrouvent pour jouer de la musique ensemble, ils sont reliés entre eux grâce à la musique. Ce lien sonore génère un partage d'émotions, développe la fraternité, favorise les interactions sociales, la coopération, développe la persévérance et le sens des responsabilités, autant de valeurs qu'il est important de transmettre aux enfants. Les Orchestres A l'École existent grâce à un **travail coopératif entre diverses institutions** (la municipalité, l'école de musique, l'éducation nationale), dont les

énergies convergent vers un objectif commun : former de futurs citoyens dans une vision globale, à la fois culturelle, éducative et sociale.



# Budget du projet

## Budget annuel prévisionnel TTC

| Dépenses                                                            |             | Recettes                                                              |             | Sollicitée(s) ou<br>obtenue(s) ?<br><i>Précisez</i> |
|---------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------|
| Fonctionnement                                                      |             |                                                                       |             |                                                     |
| Salaire chargé intervenant-es hors EN (nbe d'heures x taux horaire) | 9 072,00 €  | Mairie                                                                | 13 196,00 € |                                                     |
| Salaire chargé-e coordinateur-ice                                   | 3 024,00 €  | Communauté de communes                                                | 0,00 €      |                                                     |
| Frais de déplacements des intervenant-es                            | 0,00 €      | Département                                                           | 0,00 €      |                                                     |
| Frais de déplacements de l'orchestre (sorties)                      | 300,00 €    | Fonds politique de la Ville                                           | 0,00 €      |                                                     |
| Interventions complémentaires (compositeur-ice, arrangeur-se...)    | 1 000,00 €  | Fonds Cité éducative (dispositif de l'ANCT)                           | 0,00 €      |                                                     |
| Frais pédagogiques (partitions...)                                  | 0,00 €      | Fonds Territoire Educatif Rural                                       | 0,00 €      |                                                     |
| Assurance des instruments                                           | 0,00 €      | DRAC                                                                  | 0,00 €      |                                                     |
| Entretien annuel des instruments                                    | 3 406,00 €  | Fonds pour le Développement de la Vie Associative                     | 0,00 €      |                                                     |
| Adhésion à l'association OAE                                        | 100,00 €    | Autres dispositifs publics (à préciser)                               | 0,00 €      |                                                     |
| Investissement                                                      |             | Mécènes                                                               | 17 219,31 € |                                                     |
| Achat d'instruments                                                 | 24 533,35 € | Fonds de réserve de l'établissement scolaire                          | 300,00 €    |                                                     |
| Reconditionnement d'instruments en votre possession                 | 0,00 €      | Part collective du Pass Culture                                       | 0,00 €      |                                                     |
| Reméchage d'archet                                                  | 0,00 €      | Association OAE (50% de l'acquisition d'instruments hors accessoires) | 12 266,70 € |                                                     |
| Achat d'accessoires (becs, pupitre, matériel d'orchestre...)        | 1 546,66 €  | Association OAE (50% du reconditionnement des instruments)            | 0,00 €      |                                                     |
|                                                                     |             |                                                                       | 0,00 €      |                                                     |
| Budget TOTAL du projet                                              | 42 982,01 € | TOTAL                                                                 | 42 982,01 € |                                                     |

## Organisation hebdomadaire



| Professeur-es       | Instruments enseignés | Jour et heure                     | Nombre d'élèves           | 26 |
|---------------------|-----------------------|-----------------------------------|---------------------------|----|
| Angélique           | Accordéon             | mardi 9h15 à 10h                  | 5                         |    |
| Bruno               | Trompette             | mardi 9h15 à 10h                  | 5                         |    |
| Jean-Baptiste       | Percussions           | mardi 9h15 à 10h                  | 6                         |    |
| Frédéric            | Clarinette            | mardi 9h15 à 10h                  | 5                         |    |
| Justine             | flûte                 | mardi 9h15 à 10h                  | 5                         |    |
| Justine             | TUTTI                 | lundi matin (horaires à préciser) | 26                        |    |
|                     |                       |                                   |                           |    |
|                     |                       |                                   |                           |    |
|                     |                       |                                   |                           |    |
| <b>Concertation</b> |                       | mardi 11h30 à 12h30               | chaque veille de vacances |    |
|                     |                       | et chaque mardi 9h à 9 h15        |                           |    |

Merci de faire apparaître dans ce tableau les éléments suivants :

- Instrument(s) enseigné(s) par chaque professeur-e
- Temps d'enseignement de chaque professeur-e
- Nombre d'élèves pratiquant chaque instrument
- Temps accordé à la coordination du projet
- Si vous déposez un dossier pour deux classes différentes faire deux tableaux différents en précisant CM1 et CM2 par exemple

**! Si vous ne savez pas encore les jours et heures d'intervention merci de faire apparaître le temps dédié !**